

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
51

Membres en exercice : 51

Membres présents : 37

DELIBERATION
n° 2026 - 06 - 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"
Séance du 9 juillet 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 9 juillet, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 2 juillet, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : Laëtitia MARECHAL, Nicolas MICHON, Séverine BESSONNET, Dominique BRET, Claude VILLAIN, Thierry BIRON, Justine BLOND, Jean-François BIRON, Thierry FAVREAU, Pierrick PHILIPPE, Philippe MOREAU, Marie-Thérèse BONNEAU, Walter SCHOEPPER, Chantal GUILBAUD, Patrick GALAMINI, Patrick LE MENER, Myriam REMAUD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Claire TURMEL, François BLANCHET, Julie MORISOT, Thomas PERROCHEAU, Antoine GASNET, Lionel GUILBAUD, Nicole BOULINEAU, Nathalie BUCHOU, Marie-Christine RENOU, Raphaël FARTURA, Jean-Pierre STEPHANO, Evelyne CHAUVEL, Emmanuel GACHET, Emmanuelle PRAUD, Nathalie PONCET, Thierry FOURNIER, Maryse AUGUIN, Franck CHATELIER.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Sylvie TESSON, Pascal BOURIAU, Patricia ROUVREAU, Bernard BESSONNET, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Bérangère GARRAUD, Marine BOULINEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Sébastien MURZEAU, Pascale MOREAU, Matthieu GAUVRIT.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Dominique BRET / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Bernard BESSONNET à Marie-Thérèse BONNEAU / Hervé BESSONNET à Claire TURMEL / Kathia VIEL à Nathalie BUCHOU / Jean-Yves LEBOURDAIS à Jean-Pierre STEPHANO / Sébastien MURZEAU à Evelyne CHAUVEL / Pascale MOREAU à Marie-Christine RENOU / Matthieu GAUVRIT à Raphaël FARTURA.

Maryse AUGUIN est désigné secrétaire de séance.

**Autorisation de signature du marché de Suivi et
animation du Pacte Territorial France Renov et des
aides à l'habitat sur le Pays
de Saint Gilles Croix de Vie**

Le marché n° 2024-60 Suivi animation Pacte Territorial France Renov conclu avec SOLIHA, etc. 2022
021 Suivi animation de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) conclu avec
l'ADILE, prolongés par avenant, arrivent à terme le 31 août prochain.

Afin d'assurer la continuité de l'animation du Pacte Territorial France Renov et de l'instruction des aides à l'habitat, une nouvelle consultation pour la passation d'un marché de suivi et animation du Pacte Territorial France Renov et des aides à l'habitat sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie d'une durée de 40 mois a donc été lancée selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert le 5 mai 2026.

Quatre plis ont été reçus avant la date et l'heure limite de remise des offres fixées au 5 juin 2026 à 12h00 :

- ADILE / HATEIS / EFFINEO ;
- CITEMETRIE ;
- SOLIHA ;
- ELISE.

La Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le 9 juillet 2026 à 18h00 va décider de l'attribution du marché au vu du rapport d'analyse des offres, établi selon les critères de jugement des offres suivants :

1 - Prix sur la base du montant total du bordereau des prix	50 %
2 - Valeur technique sur la base des éléments du mémoire technique dont :	45 %
* Méthodologie déployée pour la bonne réalisation des prestations	25 %
* Moyens humains mobilisés jugés notamment au vu des références de missions similaires précédemment réalisées et moyens techniques affectés (logiciels utilisés, etc...).	20 %
3 - Qualité environnementale de l'offre Dispositions prises par le titulaire pour limiter l'empreinte environnementale de ses propres interventions. Dispositions prises par le titulaire pour intégrer, dans les conseils délivrés aux usagers des critères environnementaux relatifs au choix des matériaux en cohérence avec les principes de l'économie circulaire.	5%

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5216-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2124-1, L.2124-2, L2431-1 et suivants, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5,

Vu les crédits inscrits au Budget 2026,

Vu la décision d'attribution prise par la Commission d'Appel d'Offres du 9 juillet 2026,

Vu l'avis d'appel à concurrence envoyé à publication sur le BOAMP et le JOUE le 5 mai 2026 et la publication du DCE sur le profil acheteur marchés sécurisés,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Madame Isabelle DURANTEAU et Monsieur Thomas PERROCHEAU ne prenant pas part au vote),

Article 1 : APPROUVE le rapport d'analyse des offres et le classement qui en résulte ;

Article 2 : PREND ACTE de la décision d'attribution du marché de Service de maintenance des voiries Territorial France Renov et des aides à l'habitat sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie au candidat ADILE / HATEIS / EFFINEO, prise par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa réunion du 9 juillet 2026 ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché avec l'attributaire désigné par la CAO et à prendre tout acte d'exécution de ce marché.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

Maryse AUGUIN



Givrand, le 13 juillet 2026

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 15 JUIL. 2026
- de la transmission au contrôle de légalité le : 15 JUIL. 2026
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 15 JUIL. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.